



| Soldat en haut de la montagne avec un drapeau de l'Union européenne.

## L'EFFET PARADOXAL DU BREXIT SUR LA DÉFENSE EUROPÉENNE ?

Par Nicolas Gros-Verheyde

La décision prise par les Britanniques, le 23 juin 2016, de quitter l'Union européenne est un coup dur pour la construction européenne. Pour autant aura-t-il un impact négatif sur la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)... Pas si sûr.

## Les conséquences stratégiques

Si on considère le départ britannique, le résultat paraît catastrophique à première vue. L'Union « perd » une de ses trois grandes puissances, un de ses deux sièges permanents au Conseil de sécurité des Nations Unies, une expertise inégalée en matière de diplomatie et un des premiers réseaux d'ambassades dans le monde, ainsi qu'un relais privilégié vers les États-Unis, et une partie du monde anglophone. Au niveau militaire, le Royaume-Uni est le seul pays européen, avec la France, à disposer du plus large panel de moyens de combat et de haute intensité depuis les forces spéciales à la marine et aux avions de combat en passant par l'arme nucléaire.

## Les conséquences pour la PSDC

Mais, sur le plan de la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne, le Brexit ne devrait pas entraîner de conséquences trop négatives. Ce paradoxe tient à plusieurs éléments. Tout d'abord, l'engagement britannique dans la PSDC est devenu, au fil des années, assez limité. Ensuite, le Brexit ne signifie pas la fin de l'engagement britannique dans l'OTAN qui reste l'alliance militaire par excellence. Au contraire, Londres va être tenté de démontrer ses capacités et son poids dans l'Alliance encore

d'avantage que par le passé. De même, le Brexit ne met pas fin aux différentes coopérations bilatérales, engagées avec la France (accords de « Lancaster House »), avec les Pays-Bas ou les pays du nord de l'Europe. La perte britannique se situe davantage au niveau intellectuel. Redoutables négociateurs et fins qualifiés, les Britanniques ont souvent permis à l'UE de prendre en compte une vision, parfois plus réaliste, parfois plus robuste des relations internationales, en étant proactif dans certaines crises majeures au niveau international : terrorisme, Ukraine, Iran, Ebola, Syrie, Iraq, Soudan.

## Une heure de vérité pour la PSDC

Pour les tenants d'une politique de défense européenne (la PSDC), le Brexit pourrait, d'une certaine manière, apparaître comme une « bonne nouvelle ». Certains des sujets « bloqués » jusqu'ici peuvent être remis sur la table, sans crainte. Ce déblocage a déjà commencé : avec la mise en place d'un mini-QG militaire, un engagement des 28 au dernier sommet européen de financer en commun le déploiement des battlegroups. L'évolution finale dépendra de la volonté des États membres restants, en particulier des États du « cœur » de l'Europe (France, Allemagne, Italie, Benelux, Espagne, etc.), d'avancer. C'est, en quelque sorte, une « heure de vérité » pour la politique de défense européenne.

Les pays qui s'abritaient derrière les Britanniques pour cacher leur scepticisme – comme la Suède, la Pologne, la Lituanie voire l'Irlande ou l'Autriche – vont devoir se révéler.

## Quel futur pour les Britanniques dans la PSDC ?

Le départ des Britanniques de l'UE ne signifie pas également la fin de toute collaboration avec les Européens. Au contraire ! La Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), avec la lutte anti-terrorisme et la lutte contre la criminalité, sont d'ailleurs les seuls secteurs où le gouvernement conservateur de Theresa May affiche la volonté de mieux « coopérer » avec l'Union européenne. Ce propos politique est confirmé par des diplomates britanniques. Leur ambition semble être de continuer à participer quasiment à toutes les activités. C'est possible. Rien n'interdit aux Britanniques de signer ainsi avec l'UE un accord-cadre leur permettant de participer aux missions civiles ou militaires qui les intéressent. Rien n'interdit non plus au Royaume-Uni de signer un arrangement entre l'Agence européenne de défense, comme la Norvège ou la Suisse l'ont déjà fait, avec contribution financière à l'appui. Si la Coopération structurée permanente est normalement réservée aux États membres, rien n'interdit d'envisager des passerelles avec le Royaume-Uni. Mais

Londres devra accepter de se voir imposer les décisions une fois adoptées par les 27.

La volonté, non affichée, du Royaume de continuer à être impliqué aussi étroitement que possible dans les décisions de la PSDC pourrait, là, être battue en brèche. Ou, du moins, elle sera étroitement dépendante de leur volonté comme des avancées dans les relations futures du Royaume avec le continent dans le domaine des politiques communautaires classiques. Le Royaume-Uni pourrait ainsi se trouver un ardent défenseur du renforcement des relations UE-OTAN qui lui permettrait, de façon officielle et pragmatique, de continuer à être associé de près à certaines décisions ou politiques de l'UE dans le domaine extérieur. Quel paradoxe !



**> AUTEUR**  
**Nicolas Gros-Verheyde**  
 est rédacteur en chef de Bruxelles2, auteur du manuel sur la Politique européenne de sécurité et de défense commune, éditions du Villard.